

## 1.4 Critères Techniques Obligatoires

N°	<b>Exigences communes obligatoires</b> <i>Le soumissionnaire doit démontrer que toutes les ressources chargées de l'instruction possèdent les qualifications suivantes en fournissant une copie de la certification (cours terminé), du diplôme et un curriculum vitae :</i>	<b>Satisfait/ non satisfait</b>	<b>Justification du soumissionnaire</b>
<b>CT1</b>	Toutes les ressources proposées doivent posséder le titre de paramédical des soins avancés ou de paramédical des soins primaires et posséder au moins quarante-huit (48) mois d'expérience professionnelle acquise au cours des dix (10) dernières années dans les services d'urgence, les soins pré hospitaliers ou les services ambulanciers. Toutes les ressources proposées doivent avoir participé au maintien de leurs compétences cliniques dans les services d'urgence ou pré hospitaliers au cours des deux (2) dernières années.		
<b>CT2</b>	Toutes les ressources proposées doivent avoir une expérience confirmée d'au moins un (1) an acquise au cours des cinq (5) dernières années en enseignement dans un établissement provincial ou fédéral dans les domaines des soins pré hospitaliers, des services d'urgence ou des soins médicaux.		
<b>CT3</b>	Toutes les ressources proposées doivent avoir obtenu un diplôme d'un programme d'études pré hospitalières, être un professionnel de la santé agréé en soins d'urgence (p. ex. médecin, personnel infirmier) ou être un ambulancier paramédical agréé en soins primaires ou à un niveau supérieur.		
<b>CT4</b>	Toutes les ressources proposées doivent être un membre agréé en règle de leur association provinciale canadienne. (Par exemple : Association médicale, Association infirmière, Association paramédicale ou autre organisation professionnelle provinciale ou fédérale.)		
<b>CT5</b>	<b>Le soumissionnaire doit fournir au moins trois (3) lettres d'entente avec les des centres plus grands offrant un environnement de patients à volume élevé situés dans les grands centres (c.-à-d. Winnipeg, Vancouver, Toronto) pour la période du contrat, y compris les périodes d'option, entre le soumissionnaire et les hôpitaux urbains locaux * pour la fourniture de précepteurs pour enseigner, superviser et fournir des commentaires sur la formation pratique des Tech SAR.</b>		
<b>CT6</b>	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a élaboré ou mené au moins cinq (5) ateliers ou cours dans le domaine paramédical au cours des cinq (5) dernières années.		

<b>CT7</b>	L'entrepreneur doit fournir une preuve qu'il possède toutes les accréditations exigées dans les profils nationaux de compétences professionnelles (PNCP) de l'Association des paramédics du Canada pour les niveaux de paramédical en soins primaires (PSP) et paramédical en soins avancés (PSA) conformément aux décisions du comité d'agrément conjoint de l'Association médicale canadienne.		
<b>CT8</b>	Le soumissionnaire doit fournir au moins un échantillon des manuels et de guides qui seront utilisés dans les modules de formation des ER, CER, Recert Med et MCA, y compris un (1) guide d'étude chronologique.		
<b>CT9</b>	Le soumissionnaire doit fournir un exemple de calendrier de formation pour une année qui comprend les titres de poste des personnes qui seront assignées à l'exécution du travail, tel que décrit l'Énoncé des travaux à l'annexe A.		

	<b>Exigences obligatoires pour l'instructeur-chef</b>	<b>Satisfait/non satisfait</b>	<b>Justification du soumissionnaire</b>
<del>CT11</del> <b>CT10</b>	Les ressources proposées doivent avoir supervisé des projets de développement de la formation ou de gestion du rendement pendant au moins 24 mois.		
<del>CT12</del> <b>CT11</b>	Les ressources proposées doivent avoir supervisé la tenue des dossiers de formation des étudiants, y compris la préparation et la livraison des rapports de formation des étudiants pendant au moins 24 mois.		

	<b>Exigences obligatoires pour l'instructeur médical</b>	<b>Satisfait/non satisfait</b>	<b>Justification du soumissionnaire</b>
<del>CT13</del> <b>CT12</b>	Les ressources proposées doivent être autorisées à exercer à titre de médecin dans au moins une province ou un territoire canadien et être en mesure de travailler dans un service d'urgence.		
<del>CT14</del> <b>CT13</b>	Les ressources proposées doivent exercer actuellement dans une salle d'urgence dans un cadre clinique et doivent avoir exercé pendant au moins 144 heures au cours de la dernière année dans une salle d'urgence active.		

	<b>Exigences obligatoires pour l'instructeur des paramédicaux</b>	<b>Satisfait/non satisfait</b>	<b>Justification du soumissionnaire</b>
<del>CT15</del> <b>CT14</b>	Les ressources proposées doivent être autorisées à exercer comme ambulancier paramédical dans au moins une province ou un territoire canadien. Toutes les preuves		

	de conformité sont exigées à la date de clôture des soumissions.		
<b>CT16</b> <b>CT15</b>	Les ressources proposées doivent démontrer qu'elles ont travaillé au moins 1 000 heures dans un poste de personnel paramédical en milieu clinique, et ce, au cours des 5 dernières années.		

	<b>Exigences obligatoires pour le personnel infirmier agissant à titre de précepteur</b>	<b>Satisfait/non satisfait</b>	<b>Justification du soumissionnaire</b>
<b>CT17</b> <b>CT16</b>	Les ressources proposées doivent être des infirmiers autorisés (ou d'un niveau supérieur).		
<b>CT18</b> <b>CT17</b>	Les ressources proposées doivent être actuellement en pratique dans une clinique d'urgence avec un minimum d'expérience de deux ans (salle d'urgence, salle d'opération ou dans une unité de soins intensif)		